Mme DIARRA PRIMATURE

REPUBLIQUE DU MALI Un Peuple – Un But – Une Foi

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET N°2019- 1004 /PM-RM DU 24 DEC. 2019

PORTANT REPARTITION DES CREDITS DU BUDGET D'ETAT 2020

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution.

Vu la Loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux Lois de Finances,

Vu la Loi n°2019-070 du 24 décembre 2019 portant Loi de Finances pour l'exercice 2020 ;

Vu le Décret n°2019-0317/P-RM du 22 avril 2019 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2019-0333/PM-RM du 13 mai 2019 portant répartition des services publics entre la Primature et les départements ministériels,

DECRETE:

Article 1er: Les crédits budgétaires autorisés par la Loi n°2019-070 du 24 décembre 2019 susvisée, sont répartis comme indiqué à l'annexe au présent décret.

<u>Article 2</u>: Dans le cadre de la régulation budgétaire prévue à l'article 29 de la Loi n°2019-070 du 24 décembre 2019 portant Loi de Finances pour l'exercice 2020, les crédits sont ouverts par arrêté du ministre chargé des Finances.

Article 3: Le ministre délégué chargé du Budget est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 2 4 DEC. 2019

Le Premier ministre

Docteur Boubou CISSE

Le ministre délégué/chargé du Budget,

Madame BARRY Aoua SYLLA